



HAL
open science

L'île de Gorée, patrimoine mondial de l'UNESCO : les contradictions mémorielles d'un site classé et habité

Hélène Quashie

► **To cite this version:**

Hélène Quashie. L'île de Gorée, patrimoine mondial de l'UNESCO : les contradictions mémorielles d'un site classé et habité. *Africa e Mediterraneo*, 2009, *Africa : turismo e patrimonio*, 65-66, pp.61-68. halshs-01101748

HAL Id: halshs-01101748

<https://shs.hal.science/halshs-01101748v1>

Submitted on 9 Jan 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'île de Gorée, patrimoine mondial de l'UNESCO : les contradictions mémorielles d'un site classé et habité.

Hélène Quashie.

Résumé

Le patrimoine de l'époque coloniale relatif à la traite des esclaves a favorisé l'émergence d'un tourisme culturel particulier sur le continent africain. L'île de Gorée au Sénégal, patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1978, est devenue un site touristique incontournable, et un symbole postcolonial dont la référence identitaire est très médiatisée. Comme d'autres emblèmes sur le continent africain, elle reflète un passé à la fois hérité et reconstruit, qui fait l'objet d'enjeux politiques et culturels. En tant que Commune d'arrondissement depuis 1996, ce lieu de mémoire se confond aussi avec un espace de quotidienneté, confronté à des représentations et usages extrêmement différents que suscite la présence simultanée de catégories d'acteurs hétérogènes. Le classement de ce site habité implique divers enjeux socio-économiques et politiques : ils mettent à jour des écarts de sens qui construisent ou remettent en cause sa spécificité culturelle et historique en tant que patrimoine de l'humanité. Si le regard touristique peut modeler les questions mémorielles, leur rejet ou reconstruction à l'échelle locale constituent des logiques sociales essentielles à l'analyse politique et économique des représentations plurielles du patrimoine.

Mots clés : Gorée, Sénégal, tourisme culturel, politique, patrimoine mondial

Abstract

Heritage from colonial times related to transatlantic slavery gave birth to a specific cultural tourism in Sub-Saharan Africa. The Island of Gorée in Senegal, a UNESCO world heritage site since 1978, has become an essential tourist destination – the first one in the country – and a symbol with a strong postcolonial identity that drives huge media attention. As for other historical emblems in Sub-Saharan Africa, the past of the Island of Gorée has been both inherited and rebuilt, and lies at the core of many political and cultural debates. As a district Community since 1996, this memorial site is also an inhabited place which is daily used and perceived in many different ways, as various actors move, live and work on this island. Several social, economic and political issues arise from its classification: they unveil differing definitions of this world heritage site, which question its cultural and historical specificity or shape other social imaginaries. The tourist gaze can frame memorial presentations, but the way they are challenged or rejected at a local scale results in social dynamics which are essential to the political and economic analysis of multidimensional heritage.

Key words: Island of Gorée, Senegal, cultural tourism, politics, world heritage site.

L'île de Gorée, patrimoine mondial de l'UNESCO : les contradictions mémorielles d'un site classé et habité.

Le patrimoine de l'époque coloniale relatif à la traite des esclaves a favorisé l'émergence d'un tourisme culturel particulier sur le continent africain. Il est très apprécié des voyageurs européens et des visiteurs issus de la "Diaspora africaine" (afro-américains et caribéens principalement). Appuyée par l'UNESCO qui soutient la réhabilitation de lieux de mémoire et de méditation universelle, la patrimonialisation en 1978 de l'île de Gorée [1] au Sénégal en a fait un site touristique incontournable, ainsi qu'un symbole postcolonial dont la référence identitaire est très médiatisée. Comme d'autres emblèmes sur le continent africain, elle reflète un passé à la fois hérité et reconstruit (Chrétien & Triaud, 1999), qui fait l'objet de nombreux enjeux politiques et culturels [2]. En répondant aux logiques conceptuelles de l'"africanité", l'image de ce patrimoine mondial associe en effet avec ambiguïté vérité historique et engagement politique, face à un passé marqué par des siècles de présence étrangère [3].

Les multiples atouts de Gorée (architecture de type colonial des XVIIe et XVIIIe siècles, plage, insularité) en font l'endroit le plus visité du pays [4]. Depuis 1996, l'île est également une Commune d'arrondissement : ce lieu de mémoire se confond donc avec un espace de quotidienneté, confronté à des représentations et usages extrêmement différents que suscite la présence simultanée de catégories d'acteurs hétérogènes (résidents nationaux et occidentaux, professionnels du tourisme, visiteurs, responsables administratifs, représentants des autorités locales, etc.). Le classement de ce site habité implique divers enjeux socio-économiques et politiques, qui mettent à jour des écarts de sens et construisent ou remettent en cause sa spécificité culturelle et historique en tant que patrimoine de l'humanité.

Représentations et usages locaux d'un patrimoine mondial

Les politiques culturelles étatiques et internationales se sont peu interrogées quant à la valeur locale et nationale de ce patrimoine mondial qu'elles ont essentiellement dédié à ses visiteurs étrangers. Or, la population de Gorée n'a pas construit de "mémoire collective" autour de ce site attaché au souvenir de l'esclavage, très médiatisé et commémoré par les touristes, l'Etat et l'UNESCO. Nos travaux dans le cadre de différentes études menées au Sénégal ont montré que cette absence d'identification et de construction mémorielle locale vis-à-vis de la traite esclavagiste ne concerne pas uniquement la population de l'île, mais également celle de Dakar, et s'étend à l'échelle nationale. Gorée représente davantage une ancienne ville coloniale devenue touristique, à l'instar de l'île de Saint-Louis (ancienne capitale de l'Afrique occidentale française), où il est agréable de se rendre par loisir, notamment en période estivale, pour y profiter de sa plage et de sa tranquillité. Le souvenir de la traite esclavagiste y reste théorique ; la période historique qu'il évoque demeure trop lointaine. La société sénégalaise contemporaine fait moins référence aux conséquences socio-politiques de la traite atlantique, contrairement aux sociétés issues de l'esclavage des plantations, qu'à l'épisode historique et plus récent de la colonisation.

Un autre phénomène social permet d'expliquer cette relative indifférence locale vis-à-vis du souvenir de la traite négrière : la recomposition constante de la population goréenne, fortement liée à l'attractivité touristique de l'île depuis les années 1980. Il n'existe pas de recensement officiel, mais selon les données recueillies en 1997 par l'Institut de Gorée (une ONG locale), l'île compterait 1520 habitants, dont 26,5% nés à Dakar. Après avoir subi un exode important suite à la délocalisation de l'imprimerie nationale sur le continent dans les années 1940 (principale activité économique de l'île à l'époque), Gorée connut un boom touristique dans les années 1980 qui fut le ressort de nouvelles mobilités, du continent vers l'île. La population actuelle s'inscrit donc dans un double mouvement de "diaspora" locale et de migration, entretenant un rapport ambigu avec celle du continent. Cette spécificité démographique complexifie la circonscription et la construction d'une "communauté" locale, socialement très diversifiée. Le nombre d'habitants est également aujourd'hui supérieur à celui des logements de l'île, d'autant que le statut de patrimoine mondial interdit tout chantier de construction. L'exode des années 1940-1950 avait laissé un grand nombre de bâtiments vides, dont l'Etat est progressivement devenu propriétaire – la validité des titres fonciers d'un certain nombre ayant été remise en cause peu après l'Indépendance. Une loi domaniale proposait à l'époque un délai d'un an pour que soit régularisée la situation foncière des bâtiments, à l'aide d'un bail, d'un permis d'occupation ou d'un titre de propriété. Mais les familles propriétaires n'ayant pas toutes obtenu leurs biens de manière aussi formalisée, il était difficile pour la plupart de répondre à ces nouvelles exigences. Celles qui ne pouvaient se procurer de titre foncier cédaient leur maison à l'Etat, processus qui accentua l'exode des résidents de l'île vers le continent. Dans les années 1980, l'installation de familles, identifiées comme "toucouleur" et "sérère", d'obédience musulmane et issues de l'exode rural, a permis le renouvellement et la diversité démographique de la population insulaire. Elles ont très tôt favorisé l'émergence d'activités de commerce et de restauration à Gorée (cf. le Relais de l'Espadon sur la place centrale de l'île ou le commerce artisanal), relayées par des populations issues de la banlieue de Dakar et des régions proches, investies dans des activités touristiques à la fois formelles et informelles. Nombre de ces familles résident de manière illicite dans les bâtiments vides de l'Etat, et favorisent une forte densité démographique sur l'île. Au sein de cette population, des familles d'anciens fonctionnaires de police, d'enseignants et d'officiers militaires, affectés à Gorée avant et après l'Indépendance, occupent aussi une place importante. A l'époque résidentes dans les bâtiments vides de l'île, bon nombre sont par la suite demeurées dans ces logements de fonction sans autorisation légale.

Les propriétaires de villas goréennes sont donc peu nombreux et facilement identifiables. Un certain nombre de familles sénégalaises d'un statut social privilégié avaient pour habitude de profiter de courts séjours de loisir à Gorée avant son essor touristique : certaines y ont par la suite acquis une propriété. Quelques individus descendants des anciennes familles métisses catholiques de l'île, appartenant également à une classe sociale symboliquement et/ou économiquement favorisée [5], ont continué d'habiter à Gorée après avoir obtenu un titre foncier en bonne et due forme. Mais ils ne constituent qu'une minorité de la population totale [6]. La plupart des membres de ces familles ont en effet quitté le Sénégal peu après son indépendance en 1960, ou résident dans la capitale et ont renoncé à leur résidence familiale. Enfin, très récemment, se sont installés de manière permanente ou temporaire des propriétaires européens (retraités,

professionnels expatriés à Dakar ou reconvertis localement dans le tourisme, vacanciers réguliers au Sénégal).

Dans ce contexte socio-démographique particulier, les enjeux économiques liés au tourisme sur l'île sont devenus plus importants, pour la plupart des résidents, que la construction mémorielle dont elle fait l'objet en tant que patrimoine mondial. Guides, commerçants, restaurateurs et aubergistes représentent aujourd'hui la majorité des métiers que l'on peut trouver à Gorée.

Lieu de mémoire, lieu de pouvoir

Selon les représentants de l'Etat, l'attraction économique qu'exerce Gorée sur les populations en quête de ressources immédiates favoriserait sa "squattérisation", c'est-à-dire l'occupation gratuite et à long terme des bâtiments qui appartiennent à l'Etat, ainsi que la multiplication de baraquements. Ils reprochent à ces résidents de bénéficier d'un cadre de vie agréable, économiquement plus rentable et sécurisé que celui de la capitale, alors que certains d'entre eux possédaient, ont vendu ou louent leur propre logement sur le continent. La raison première évoquée qui pousserait l'Etat à vouloir reprendre ses bâtiments goréens et les vider de leurs occupants concerne leur restauration. L'érosion marine les a fortement attaqués au fil des années, certains tombent littéralement en ruines, et les occupants illégitimes de ces habitations n'ont pas les moyens de les rénover. Le statut de patrimoine mondial de l'île rend en effet ces travaux très coûteux : les bâtiments doivent conserver leur architecture coloniale, être entretenus et restaurés avec des matériaux originels (tuiles, charpentes en bois, peintures aux coloris spécifiques). Ce mode de conservation a été défini selon des dispositions réglementaires propres au site de Gorée : dans le cas de non-respect de ses critères, l'UNESCO pourrait déclasser l'île, ce qui nuirait à son tourisme et à son développement économique. Seuls les propriétaires particuliers (pour la plupart de nationalité européenne ou bi-nationaux) semblent à même de pouvoir restaurer ces bâtiments. La vente de ces derniers auprès d'individus possédant un important pouvoir d'achat a été encouragée par l'Etat, car elle permet d'assurer une relative conservation du site de Gorée. Un autre principe sous-jacent consiste à éviter de fixer une population économiquement défavorisée sur l'île, afin de ne pas, selon les autorités ministérielles, remettre en cause le statut prestigieux de ce patrimoine mondial ou entacher la "mémoire des esclaves déportés". La majorité de la population insulaire est donc souvent menacée, voire de temps à autre victime, d'expulsion. Un bras de fer s'est instauré entre l'Etat et la municipalité de l'île. Celle-ci, en revendiquant le statut de Commune d'arrondissement de Gorée, refuse sa transformation en île-musée, ce qui serait inévitable si l'ensemble des procédures d'expulsion parvenait à être mis en œuvre – l'Etat n'ayant prévu aucune mesure de relogement. Les autorités locales dénoncent également un risque d'"occidentalisation" progressive de l'île, qui pourrait transformer Gorée en une station balnéaire, un "St Tropez" destiné à des étrangers privilégiés. Un risque de gentrification peut effectivement découler des stratégies élitistes ministérielles. En retour, la municipalité se voit accusée d'entraver la sauvegarde du patrimoine architectural de l'île pour maintenir son électorat local. Aux yeux des représentants de l'Etat, les occupants illégitimes des bâtiments de l'île jouent le jeu politique des autorités locales, dont ils représentent la masse électorale. Celles-ci peuvent jouir d'une certaine

indépendance vis-à-vis des directives de Dakar en entretenant une forme de militantisme local.

Pour faire face aux enjeux sociaux dus à la recomposition permanente de la population de l'île et aux menaces récurrentes des autorités étatiques, l'équipe municipale a soutenu la mise en place d'initiatives visant à dynamiser un "lien communautaire" solide. Ces projets se devaient d'être porteurs sur les plans culturel et politique, afin de mobiliser et fédérer les intérêts des différentes strates et catégories sociales de la population insulaire, et justifier le maintien de toutes sur l'île. Ces initiatives ont avant tout visé une certaine exclusivité locale et font apparaître plus fermement la souveraineté de la Commune d'arrondissement de Gorée. L'une des premières approches des autorités municipales a été de valoriser un tissu social plus dense en réunissant sous le terme "goréen" l'ensemble des individus qui résident et travaillent sur l'île, et plus globalement ceux qui souhaitent s'y investir économiquement et faire preuve d'une volonté d'intégration sociale explicite. La forte connotation identitaire de ce discours tente de balayer les définitions locales plus ambiguës de l'adjectif "goréen" qui révèlent une notion d'appartenance constamment remaniée dans les représentations sociales insulaires. Par exemple, les critères de résidence et de non-résidence sur l'île font l'objet d'une forte ambivalence pour déterminer le rattachement ou l'"exclusion" d'un individu vis-à-vis de cette "communauté" démographique, qui doit devenir politique. Les membres des familles installées sur l'île depuis deux à trois générations et qui y ont grandi, même s'ils n'y résident plus, conservent la reconnaissance locale de leur appartenance "goréenne". De même, certains "anciens" de l'île, descendants de vieilles familles métisses et qui ne reviennent que très rarement, continuent d'être reconnus comme membres de cette "communauté". Enfin, certains de ces "anciens" demeurés à Gorée sont, quant à eux, désignés comme de "vrais goréens". Par opposition, les individus sénégalais qui viennent quotidiennement depuis Dakar pour faire du commerce sur l'île, ou qui se sont sommairement installés à cette fin sans avoir d'autres attaches personnelles avec Gorée, sont localement considérés comme des "squatteurs" ou ne se voient pas qualifiés de "goréens". Ces distinctions, que l'équipe municipale souhaite remodeler, soulignent les particularités et caractéristiques d'un territoire défini et reconnu localement comme porteur de mémoires, à partir d'histoires familiales spécifiques et éloignées de l'épisode de la traite, auxquelles seules certaines origines sociales permettraient d'être rattaché.

Mémoires plurielles du passé colonial

Certaines représentations locales de l'histoire sociale de Gorée ont été utilisées par les autorités municipales pour construire une image nouvelle de ce patrimoine, évoquant un passé de l'île plus récent que celui de la traite esclavagiste. Ces nouvelles facettes de Gorée peuvent en outre s'appuyer sur des ressources historiques liées à une époque où son rayonnement économique et son faste culturel [7] étaient reconnus à l'échelle nationale, voire internationale, et associés à son statut de Commune de plein exercice, alors que Dakar n'existait pas encore en tant que capitale. Cette perspective de valorisation répond à une quête d'authenticité promue par les principes d'un tourisme culturel de proximité. Le contexte de décentralisation politique permet en effet à la municipalité goréenne de proposer une animation culturelle réorientée et juxtaposée à

celle que soutient le Ministère qu'il lui est impossible d'interdire. Elle souligne également que les objectifs des autorités locales s'inscrivent dans une définition du patrimoine désormais courante, y compris dans les institutions internationales et qui concerne davantage l'"identité" des populations locales, mais qui n'existait pas lors de la patrimonialisation de l'île en 1978 (Cousin, 2008). Ainsi, favoriser un imaginaire touristique aux connotations plus locales nécessite la recomposition d'un patrimoine immatériel [8] spécifique permettant de rassembler une histoire de l'île très parcellisée. Valoriser davantage le rayonnement culturel de Gorée à l'époque coloniale, et non esclavagiste, implique, selon les autorités locales, l'évocation et la réhabilitation de savoir-faire dits traditionnels, c'est-à-dire une volonté de produire des éléments "culturellement goréens", de recréer des "manières de vivre d'antan" en ravivant diverses légendes et "coutumes". Celles-ci sont définies en des termes prestigieux et déclinées selon des critères bien précis. Gorée, en tant que Commune de plein exercice, possédait par exemple des écoles privées catholiques – établissements considérés comme des pôles d'excellence dans le domaine de l'instruction à l'échelle nationale. Ils auraient fait de Gorée l'une des premières localités à promouvoir des "Sénégalais de culture française", "premiers passeurs culturels du pays" (dont des leaders politiques, tels que Blaise Diagne ou Lamine Gueye). Gorée constitue dans ces représentations une localité de référence qui a favorisé l'émergence de valeurs posées comme essentielles à la construction de la société sénégalaise. Elles accordent une importante considération à la notion de "métissage", qui définit un certain savoir-vivre et caractérise une éducation oscillant entre deux "cultures" propre aux anciennes familles de l'île et d'autres villes-comptoirs comme Saint-Louis, Joal, Rufisque et Ziguinchor. Cette valorisation politique et culturelle du passé goréen s'appuie également sur des spécificités artisanales (bijoux de perles locales), musicales (assiko [9]) et culinaires transmises sur plusieurs générations (recettes de nougats et de beignets, spécialités à base de feuilles, d'huile de palme, de racines, tubercules et crustacés, etc.) pour concrétiser et actualiser cette image fastueuse du patrimoine de Gorée.

La mise en valeur d'un passé qui ne se résume pas au souvenir de la traite négrière s'inscrit contre l'omniprésence de cette mémoire, à l'instar de certaines thèses scientifiques concernant l'histoire de l'île [10]. Ces autres facettes du patrimoine goréen s'inspirent en outre d'une vie locale que certains résidents, parmi les plus âgés, peuvent raconter sous forme de légendes et de souvenirs de famille. Cette quête de nouveaux objets témoins d'un passé plus récent entraînerait plus facilement, selon les vœux de l'équipe municipale, une certaine mobilisation sociale locale, ainsi qu'une meilleure appropriation de son territoire par une population insulaire aux horizons fortement diversifiés. Néanmoins, la mise en valeur de ce passé peine à être le fruit d'une revendication commune, puisque celui-ci n'est compris que dans un héritage culturel transgénérationnel restreint : seuls les membres d'anciennes familles métisses de l'île, parmi lesquels figurent des élus locaux, qui ont entretenu et approfondi des recherches sur leur propre histoire et généalogie, peuvent être porteurs de cette mémoire et la transmettre. Or, ces familles, désignées par l'équipe municipale comme "l'ancienne âme de Gorée", contribuent peu à l'élaboration d'une mémoire locale puisque la plupart n'y résident plus. La recomposition permanente de la population constitue donc aussi un obstacle à la réappropriation locale des enjeux patrimoniaux de ce territoire touristique.

Selon les catégories sociales moyennes et aisées de l'île, qui incluent les représentants des autorités municipales, l'absence d'une valorisation commune et locale du site de Gorée serait également due au manque d'instruction d'une large part de sa population résidente. Ces discours constituent les vecteurs de représentations élitistes inscrites dans des rapports de classe qui divisent également cette "communauté" insulaire, et entretiennent l'échec de ces perspectives patrimoniales. Celles-ci nécessitent en effet l'approbation de la majorité de la population locale qui doit s'y reconnaître : or, à Gorée, aucun acte politique ne semble pouvoir résoudre cette question étant donné l'extrême diversité sociale de ses résidents. Les stratégies des autorités locales reproduisent donc les travers des politiques étatiques auxquelles elles s'opposent. L'île fut en effet classée patrimoine mondial pour son bâti, sous l'impulsion d'un acte politique gouvernemental globalisant [11] visant à fonder une mémoire transnationale de la traite esclavagiste qui répondait aux attentes et imaginaires de ressortissants des sociétés marquées par l'esclavage des plantations. Cette représentation spécifique du patrimoine de Gorée est aujourd'hui contestée par sa municipalité, mais celle-ci ne fait que développer une autre conception intellectuelle et politique du passé de l'île qui ne réunit toujours pas les aspirations locales. Les responsables de la Direction du patrimoine culturel se positionnent d'ailleurs contre cette nouvelle construction patrimoniale de l'île à l'initiative du pouvoir local, en arguant qu'elle n'est pas représentative de la population insulaire dans son ensemble.

Les désaccords entre ces deux niveaux d'autorité politique se cristallisent autour d'une gestion culturelle du patrimoine mondial qui relève principalement des directives de l'Etat, supposées s'accorder avec celles de l'UNESCO [12]. La valorisation d'une "nouvelle" mémoire de Gorée est davantage perçue au Ministère comme un moyen détourné de multiplier des revenus économiques par le biais touristique. Cette orientation est déclarée inacceptable sur le plan éthique, et serait irrespectueuse de la douloureuse histoire de la traite négrière. Aux yeux des représentants de l'Etat, Gorée devrait rester un lieu de recueillement à part entière, et non un vulgaire site touristique : un "conservateur général" (fonction existante sur d'autres sites classés patrimoines mondiaux), dont l'autorité dépasserait celle de la municipalité locale, devrait être nommé et aurait pour rôle de canaliser les différentes dynamiques dans lesquelles interviennent les acteurs politiques, économiques et sociaux de l'île. La nomination d'un gestionnaire culturel au service de l'Etat permettrait de maintenir les dispositifs de commémoration de la traite esclavagiste soutenus par les politiques nationales et internationales, et réduirait à néant les initiatives de réappropriation locale de ce patrimoine. Les conflits politiques autour de l'image et des usages de ce dernier reflètent une opposition que l'on retrouve dans bien d'autres pays, entre la gestion des affaires culturelles et les loisirs touristiques (Cousin, 2006). Au Sénégal, ces deux domaines n'ont jamais fonctionné de manière conjointe.

Emergence d'un label touristique local ?

Les élus locaux se sont interrogés sur la mise en œuvre de projets concrets mobilisables et porteurs de sens pour la population goréenne, qui démontreraient également l'intérêt de ne pas en faire une île-musée. Pour ce faire, ils ont substitué des logiques touristiques et économiques à l'élaboration de nouvelles images patrimoniales.

En réponse à la problématique de l'insuffisance des bénéfices économiques locaux issus du tourisme, un droit d'entrée sur l'île (équivalent à 500CFA par personne) a été instauré par la municipalité. Le tourisme que génère le site de Gorée laisse en effet le monopole des bénéfices aux institutions étatiques (telles que le Port autonome de Dakar pour les chaloupes, ou le musée de la Maison des esclaves – lieu le plus visité et sous tutelle du Ministère de la culture). Ils reviennent aussi en grande partie aux guides et commerçants dakarois qui accompagnent les touristes, ainsi qu'aux agences de voyages et tour-opérateurs qui organisent des excursions systématiques sur l'île et ne passent des accords économiques qu'avec l'Etat. Par conséquent, peu de devises reviennent véritablement à la population insulaire, le temps de visite moyen sur l'île étant en outre généralement très court (la visite de la Maison des esclaves et les promenades dans les ruelles de l'île durent à peine deux heures). Dans cette optique d'augmentation des retombées économiques du tourisme, la protection juridique de l'image de Gorée (dans des films ou documentaires) fait aussi désormais l'objet d'une taxe reversée à la Commune.

L'île étant très renommée pour le charme de ses bâtiments et la "nostalgie" qu'ils évoquent, les séjours chez l'habitant – pratique pourtant illégale aux yeux des hôteliers car elle n'est pas recensée parmi les catégories officielles d'hébergement touristique – ont également été encouragés, au lieu d'être dénoncés. Cette forme de tourisme allie idéalement repos et curiosité culturelle ; elle permet aussi de prolonger les séjours des visiteurs sans que Gorée ne se transforme en station balnéaire. Le syndicat d'initiative de Gorée est l'un des rares à proposer ouvertement les noms et adresses des résidents inscrits dans cette dynamique de logement chez l'habitant. Ceux-ci peuvent aussi payer des commissions à de jeunes locaux qui orientent les touristes dès leur descente du bateau, sans être inquiétés. Enfin, l'île possède une auberge et un hôtel qui travaillent avec des résidents pouvant louer des chambres d'hôtes, de manière officielle ou informelle. Ces séjours sont de plus en plus demandés car ils offrent aux visiteurs la possibilité de profiter d'un cadre plus agréable que celui de la capitale, et de découvrir l'architecture intérieure des maisons, plus impressionnante que ses façades. Ce constat a amené un comité de résidents européens et bi-nationaux, soutenu par la municipalité de Gorée, à développer le concept d'un week-end portes-ouvertes annuel, qui permet aux visiteurs d'entrer chez les résidents de l'île pour y admirer des œuvres artistiques sénégalaises exposées dans les cours des maisons. Ce concept joue également avec l'idée que Gorée est devenue, depuis plusieurs décennies, le refuge de nombreux artistes qui y ont installé leurs ateliers (Fallou Dolly, Moussa Sakho, Cheikh Keita, Gabriel Kemzo Malou, etc.). C'est souvent à Gorée que ces artistes ont été découverts par des visiteurs ou expatriés européens, et ont ensuite exposé leurs œuvres en Occident. Le patrimoine architectural de l'île est ainsi investi par différentes initiatives locales, en tant que support de découverte de divers aspects socio-culturels, passés et contemporains.

Enfin, même si l'argumentaire touristique encouragé par les élus locaux consiste en une opposition franche aux politiques étatiques, l'histoire de l'esclavage y reste considérée comme un "fond de commerce", une "poule aux œufs d'or" qu'il ne s'agit pas de faire disparaître. Cet acquis culturel et mémoriel a favorisé l'émergence d'une image patrimoniale, dont les projets de la municipalité peuvent s'inspirer. Ils ont en effet évolué d'une tentative de valorisation du passé local de Gorée, radicalement distincte de sa période esclavagiste, vers l'actualisation postcoloniale des traces socio-culturelles de celle-ci. La municipalité a ainsi été le promoteur principal du festival Gorée Diaspora

international créé en 2004. Celui-ci comprend des colloques relatifs à la traite négrière et à ses prolongements actuels, des concerts d'artistes "Afrodescendants", des activités sportives, des expositions artistiques. Il accueille également des stands commerciaux tenus par des individus issus de toutes les régions anciennement touchées par la traite esclavagiste (Antilles, Venezuela, Maroc, etc.). Cette approche a pour objectif de traiter l'épisode historique de l'esclavage à une échelle plus large et d'ouvrir la "Porte du retour" [13] à la "Diaspora africaine". Le colloque international organisé en 2007 avec une association regroupant des descendants d'esclaves "noirs" français (tous "blancs" aujourd'hui) s'est également distingué des séminaires qui ont eu lieu à Gorée sous l'égide du Ministère de la culture, en se concentrant davantage sur les différentes facettes d'une "Diaspora" très diversifiée. En actualisant la thématique de la traite esclavagiste, les élus de Gorée entendent encourager le développement socio-économique de l'île et réunir peu à peu sa population autour d'événements touristiques ancrés dans une logique de valorisation patrimoniale qui souligne davantage les notions d'avenir et de "modernité". Ces pratiques facilitent également les négociations entre la municipalité et les autorités étatiques au sujet du devenir de l'île, car ces initiatives locales s'éloignent moins radicalement des orientations culturelles mises en œuvre par l'Etat, et attirent de nombreux touristes nationaux.

La commémoration du souvenir de l'esclavage est fondée sur un argument politique postcolonial qui construit un sens patrimonial fort et une représentation très médiatisée de l'île de Gorée en tant qu'ancienne "île de souffrance". Il en fait, à l'échelle internationale, une figure emblématique pour les sociétés qui ont connu l'esclavage des plantations ou organisé la traite triangulaire. L'absence d'enjeu mémoriel à une échelle plus locale favorise les rivalités entre autorités nationales et municipales quant à la gestion de l'image et du devenir de ce patrimoine. Elle révèle aussi la pluralité des politiques du tourisme culturel dont le site de Gorée peut faire l'objet. Cette forme de tourisme institutionnalisée par l'UNESCO, en faveur de la sauvegarde des patrimoines de l'humanité, du respect de leurs populations et de la promotion du développement socio-économique, met nécessairement en scène de multiples acteurs aux stratégies contradictoires. Par conséquent, si le regard touristique (Urry, 1990) peut influencer la définition des valeurs culturelles d'un patrimoine, leur rejet ou reconstruction à l'échelle locale constituent des logiques sociales essentielles à l'analyse de l'instrumentalisation politique et économique des représentations symboliques que la notion de patrimoine entretient.

Références bibliographiques

Camara Abdoulaye, de Benoist Jean-Roger, *Histoire de Gorée*, Université Senghor d'Alexandrie, Paris, Maisonneuve et Larose, 2003.

Chrétien Jean-Pierre, Triaud Jean-Louis (dir.), *Histoire d'Afrique. Les enjeux de mémoire*, Paris, Karthala, 1999.

Cousin Saskia, « Le "tourisme culturel", un lieu commun ambivalent », *Anthropologies et sociétés*, vol. 30, n° 2, 2006, p. 153-173

Cousin Saskia, « L'Unesco et la doctrine du tourisme culturel ». *Civilisations*, vol. 57, (1-2), 2008, pp.41-56.

Dozon Jean-Pierre, *Frères et sujets. La France et L'Afrique en perspective*, Paris, Flammarion, 2003.

Nora Pierre (dir), *Science et conscience du patrimoine*, Paris, Fayard Editions du Patrimoine, 1997

Senghor Léopold Sédar, *Liberté tome 1, Négritude et Humanisme*, Paris, Seuil, 1964.

Sinou Alain, *Comptoirs et villes coloniales du Sénégal. Saint-Louis, Gorée, Dakar*, Paris, Karthala, 1993.

Sinou Alain, « Le patrimoine architectural et urbain en Afrique: un état des lieux à l'échelle continentale », in C. Gaultier-Kurhan (dir.), *Le patrimoine culturel africain*, Université Senghor d'Alexandrie, Paris, Maisonneuve et Larose, 2001, p. 167-210.

Thiaw Ibrahima, *Every house has a story: the Archaeology of Goree Island, Senegal*, Paper presented at the south-south workshop on the transatlantic construction of the notions of "race", black culture, blackness and antiracism, Gorée Island, Senegal, 11-17 November 2002.

Urry John, *The tourist gaze. Leisure and Travel in Contemporary Societies*, Londres, SAGE Publications, 1990.

Notes

1 - Située à environ trois kilomètres à l'est de la capitale Dakar et au centre de la rade que forme la côte sud de la presqu'île du Cap-Vert, Gorée mesure environ 900 mètres de long sur 300 mètres de large (superficie d'environ 17 hectares) et se compose de deux parties distinctes: la plage soulevée où est construite la ville actuelle, et le Castel ou l'un des trois vestiges de la presqu'île du Cap-Vert (important massif de basalte). L'île a autrefois été utilisée comme escale et entrepôt. La sécurité qu'elle offrait aux navires négriers en fit l'objet de conflits incessants entre les puissances portugaises, hollandaises, anglaises et françaises tout au long de la période de la traite: les différents édifices militaires que l'on y trouve témoignent de cet ancien rôle de place forte. C'était en outre un excellent point d'ancrage et un carrefour très prospère: on y acheminait de la cire, de l'ivoire, de l'ambre, de l'or depuis divers points du Sénégal et de la côte ouest-africaine, et c'est au cours du XVIIe siècle que s'y est intensifié le trafic d'esclaves (Camara, 2003).

2 - Nous avons réalisé une étude de terrain à Gorée et Dakar en décembre 2003, puis de mars à août 2004, pour notre mémoire de DEA en anthropologie. Deux enquêtes complémentaires en décembre 2007 et juillet 2008 ont été effectuées dans le cadre de nos travaux de thèse.

3 - Le discours proposé au musée de la Maison des Esclaves, institution sous tutelle du Ministère de la Culture sénégalais, insiste particulièrement sur la reconnaissance de la traite esclavagiste comme crime contre l'humanité, en présentant ses conséquences démographiques et économiques à partir de références théoriques afrocentristes.

4 - Selon les statistiques du Port autonome de Dakar, l'île de Gorée avait approximativement reçu 119.509 visiteurs en 2003.

5 - Sous la III^e République, en 1872, la transformation de Saint-Louis et Gorée en Communes de plein exercice signifiait que la France leur octroyait les mêmes droits qu'aux communes métropolitaines. En 1880 et 1887, Rufisque et Dakar bénéficièrent respectivement de cette reconnaissance administrative et politique. L'admission de ces Quatre Communes dans le giron français, ainsi que le processus d'assimilation permettant à leurs habitants d'être considérés comme des citoyens français, favorisa l'institution d'une "France sénégalaise". (Dozon, 2003, pp. 121-123).

6 - Ces familles ont participé à l'émergence d'une société sénégalaise indépendante et urbaine, mais représentent désormais une faible proportion de la population actuelle des anciennes Quatre Communes (Dakar, Saint-Louis, Gorée et Rufisque).

7 - Les sites culturels urbains classés et habités du continent africain renvoient à des périodes historiques particulières : ces villes, comme les anciens comptoirs de la traite négrière, furent en général les centres politiques et culturels et/ou des pôles commerciaux de royaumes ou de systèmes économiques importants (Sinou, 2001).

8 - La notion de patrimoine immatériel a été introduite pour la première fois lors de la Conférence mondiale de l'UNESCO de 1982. Y ont été classées des pratiques et "sociabilités". Par le terme "immatériel" a été reconnu un nouveau type de patrimoine qui englobe l'ensemble des productions spirituelles humaines. On utilise également l'expression "patrimoine vivant" pour identifier plus précisément l'ensemble des traditions ou pratiques ludiques inscrites dans la vie quotidienne d'une "communauté", autrement dit les modèles et valeurs qui constitueraient la base de l'identité culturelle d'un groupe ou d'une société (Nora, 1997).

9 - Les danses et bals locaux étaient anciennement animés par des mélanges d'instruments tels que l'accordéon, la trompette, la clarinette et des instruments plus traditionnellement "africains" (au même titre que le goumbé, genre de rumba que l'on trouve aux Antilles).

10 - Cf. les travaux d'A. Camara (2003) ou d'I. Thiaw (2002), chercheurs à l'Institut Fondamental d'Afrique Noire, Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

11 - En 1978, la patrimonialisation de Gorée s'accordait avec les principes de la Négritude que Léopold Sédar Senghor, Président du Sénégal à l'époque, souhaitait promouvoir pour la renaissance des cultures "nègres" face à l'Occident. La "Négritude" est une notion introduite par Aimé Césaire en tant que : « simple reconnaissance du fait d'être noir, et l'acceptation de ce fait, [d'un] destin de Noir, de [son] histoire et de [sa] culture ». Dans un texte intitulé « Nègrerie », Senghor ajoute : « la Négritude, c'est l'ensemble des valeurs culturelles du monde noir, telles qu'elles s'expriment dans la vie, les institutions et les œuvres des Noirs » (*Liberté I, Négritude et Humanisme*, p. 9).

12 - La sauvegarde du passé est une des missions de l'Etat qui assure le monopole quasi exclusif de la protection du patrimoine, par le biais d'une administration, de budgets ou de mesures fiscales, d'un arsenal juridique et d'experts choisis à cette fin. L'Etat fixe un ensemble de critères de sélection des biens patrimoniaux, par un solide outillage conceptuel : il remplit une mission de surveillance des évolutions et transformations du

patrimoine. A côté de lui peuvent intervenir les pouvoirs publics aux niveaux régional et local, ainsi que des associations professionnelles et bénévoles ou des fondations. Pendant longtemps, le patrimoine a été vu en tant que chef-d'œuvre et non en tant que vécu d'une population, négligeant les productions locales. Par conséquent, les lieux de mémoire sont aussi devenus des lieux de pouvoir (Nora, 1997).

13 - Cette expression est utilisée en opposition à la "Porte du voyage sans retour". Située à l'arrière de la Maison des esclaves, au fond d'un couloir exigü et sombre qui s'ouvre sur l'océan, elle est présentée comme la dernière image que les esclaves emportaient de leur terre natale et marque durablement l'imaginaire des visiteurs issus de la "Diaspora".